



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Participation des personnels de santé lors du défilé du 14 juillet 2020

Question écrite n° 29551

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge Mme la ministre des armées sur la participation des personnels de santé lors du défilé du 14 juillet 2020. La crise sanitaire actuelle est au centre de toutes les attentions et a entraîné un déploiement massif des forces militaires comme civiles sur le territoire national, pour un résultat mémorable. Si les conditions sanitaires le permettent, il semble alors nécessaire et juste que le défilé du 14 juillet 2020 fasse la part belle à celles et ceux qui ont combattu ce virus pour les Français. Si le service de santé des armées vient tout de suite à l'esprit, on ne doit pas oublier toutes les forces civiles qui ont œuvré, notamment la sécurité civile, le Samu et les personnels hospitaliers. Ce serait un symbole fort et cela démontrerait toute la reconnaissance de la Nation. Il lui demande donc, sous réserve de la possible organisation de ce défilé, quelle place sera réservée à ces personnels de santé lors de la fête nationale.

Texte de la réponse

Les modalités pratiques de la cérémonie militaire du 14 juillet 2020 ont été arrêtées par la Présidence de la République et précisées le 19 juin dernier par le gouverneur militaire de Paris. Adaptée au contexte de la crise sanitaire, impliquant un nombre de participants limité, la cérémonie s'est déroulée sur la place de la Concorde avec un peu moins de 2000 défilants, issus essentiellement du ministère des armées et du ministère de l'intérieur. Le public a été constitué de 2500 personnes invitées par l'Elysée, dont un grand nombre de soignants issus des territoires. A cette occasion, un hommage particulier a été rendu au personnel du service de santé des armées (SSA), ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué activement à la lutte contre la crise sanitaire, aux côtés des soignants, en apportant leur soutien dans les domaines de la santé, de la logistique et de la protection. L'idée d'intégrer sur les rangs des soignants civils n'a pas été retenue, cette présence ne s'expliquant pas lors d'une cérémonie militaire. En revanche, la cérémonie a réservé plusieurs gestes de portée hautement symbolique permettant de rendre un hommage appuyé à l'ensemble des soignants, issus du SSA, de l'hôpital public et des SAMU. L'animation finale leur sera d'ailleurs entièrement consacrée. La fête nationale 2020 a été ainsi l'occasion de marquer la reconnaissance de la Nation aux soignants qui furent pleinement engagés dans la lutte contre la pandémie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Philippe Ardouin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29551

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2020](#), page 3430

Réponse publiée au JO le : [6 octobre 2020](#), page 6845